



Infos pratiques

Ce mécénat se formalise par un bulletin de souscription qualifiant le don. Nous vous donnons alors un reçu fiscal (*cerfa n°11580*03*), que vous joindrez à votre déclaration de revenu de l'année en cours. La déduction d'impôts est réalisée par l'administration fiscale.

Pour nous faire un don

Merci de remplir le bulletin et de le retourner par courrier à l'adresse suivante :

Association Poly Sons

La Maurelle

12400 SAINT-AFFRIQUE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Montant du don : €

par chèque, libellé à l'ordre de « Poly Sons »

Un reçu fiscal vous sera ensuite envoyé par courrier à l'adresse que vous nous avez indiqué.